

Direction de la Mobilité
et des Transports

Dossier suivi par :

Jean LYS

Tél : 03.21.21.51.88

Fax : 03.21.60.90.69

lys.jean@pasdecalais.fr

N/Réf : DMT/JL/CV – 07-2015

Objet : Avis sur le projet du Réseau Express Grand Lille.

Monsieur Jacques ARCHIMBAUD
Président de la Commission Particulière du
Débat Public
Réseau Express Grand Lille
11 rue des Ponts de Couines
59000 LILLE

Monsieur le Président,

Dans le cadre du débat public que vous avez organisé sur le projet du Réseau Express Grand LILLE (REGL), je souhaite vous faire part de remarques sur ce projet.

Ce projet qui prévoit la réalisation d'une nouvelle infrastructure ferroviaire ainsi que de nouvelles gares, a pour but d'apporter une réponse à la saturation des réseaux routiers et ferrés existants entre LILLE et les territoires d'HENIN-CARVIN, de LENS-LIEVIN, de l'Arrageois et du Douaisis.

Il est à noter, que bien trop souvent, la saturation du réseau autoroutier génère des reports vers le réseau départemental, en particulier sur le territoire d'HENIN-CARVIN.

L'amélioration des conditions de transport entre les territoires du Pas-de-Calais et LILLE sera bénéfique à la fois pour les habitants du Pas-de-Calais qui doivent se rendre à Lille, mais aussi pour les habitants du Nord qui viennent travailler dans le Pas-de-Calais ou qui veulent accéder à ses équipements, tels que le LOUVRE-LENS.

Il est essentiel que les connexions de ce projet avec les autres réseaux de transport soient bien prises en compte, qu'il s'agisse bien évidemment du réseau TER existant, mais aussi des projets de transport collectifs et de déplacements en mode actif des territoires desservis. En effet, le report modal vers ce nouveau mode nécessite que le parcours de l'utilisateur soit aisé, que ce soit pour son cheminement physique que pour la billettique.

Le département sera vigilant à ce que ce projet permette un développement équilibré des territoires autour des gares qui seront créées.

Enfin et surtout, il importe que ce projet bénéficie aux habitants en leur permettant, grâce au report modal, de consacrer une part moins importante de leur budget aux transports.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président du Conseil départemental



Michel DAGBERT